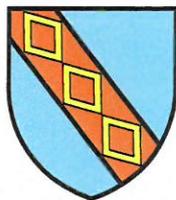


Le 26 juillet 2017



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 juillet 2017**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal du 25 juillet 2017 a eu lieu à la Mairie à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Daniel Le Caër, maire. L'assemblée se composait de 12 membres présents :

**Présents** : LE CAËR Daniel, BERNARD Christiane, LAGADEC Guy, BOUDIAF Catherine, PASCO Gérard, FRABOULET Solenn, LUCAS Michel, ANDRE Denis, LE GALL PAYSANT Magali, QUERE Jean, LE BARS Michel, PERON Patrice

**Absents excusés** : JAN Anne-Marie donnant procuration à BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel donnant procuration à LE CAËR Daniel, FALHER Daniel donnant procuration à LAGADEC Guy, LORGUILLOUX Karine donnant procuration à BOUDIAF Catherine, CARMES Arnaud donnant procuration à LE GALL PAYSANT Magali, BOUJEANT Solène, LE MEHAUTE Emmanuelle

**Secrétaire** : PERON Patrice

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du **27 juin 2017** à l'unanimité.
- **Monsieur Patrice PÉRON** a été désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Marion BURLLOT, Pélémoise et membre du cercle des Blés d'Or, a été élue reine de Cornouaille le dimanche 23 juillet à Quimper. Il indique qu'il a adressé à l'intéressée les encouragements du conseil municipal avant le concours et les félicitations du conseil municipal suite à son élection. Il félicite également les Blés d'Or qui ont soutenu sa candidature. « Elle n'a que 21 ans, elle a du mérite. On aura l'occasion de la mettre à l'honneur lors d'une cérémonie en mairie. »

**1. Jeux du jardin public : attribution du marché de fourniture**

Monsieur Le maire rappelle le projet d'aménagement du jardin public et l'acquisition de jeux inscrite au budget 2017.

Les offres reçues ont été présentées aux assistantes maternelles de la commune et à la commission « embellissement de la ville » qui a émis un avis favorable le 12 juillet 2017.

Il est proposé d'attribuer le marché à :

Programme : Fourniture et pose de jeux et sols souples dans le jardin public

**Entreprise : Synchronicity de Guidel**

**Montant : 16 787.30 € HT, soit 20 144.76 € TTC**

La prestation comprend la fourniture et pose :

- d'un module RECREA 1 pour les enfants de 1 à 6 ans en structure aluminium et habillage HPL
- d'un module KKS774 pour les enfants de 2 à 8 ans en structure aluminium et HPL (8 fonctions ludiques, capacité d'accueil de 24 enfants)
- de sols souples sous les structures
- d'un panneau d'information réglementaire
- du contrôle de conformité

**Accord à l'unanimité.**

## **2. Equipements sportifs du plateau : attribution du marché de fourniture**

Monsieur Le maire rappelle le projet d'aménagement du plateau sportif et l'acquisition d'équipements sportifs (buts multisports type city stade, skate park) inscrite au budget 2017.

6 entreprises ont été consultées, 6 ont remis une offre. Ces offres ont été présentées à l'office des sports (le hand et le basket ne sont pas venus en réunion) et à la commission « embellissement de la ville » qui a émis un avis favorable le 12 juillet 2017.

Il est proposé d'attribuer le marché à :

Programme : Fourniture et pose d'équipements sportifs pour le plateau

**Entreprise : Synchronicity de Guidel**

**Montant : 28 331.04 € HT, soit 33 997.25 € TTC**

La prestation comprend la fourniture et pose :

- d'un fronton stadium de 6 m de large
- d'un fronton stadium
- de buts de basket 2.60 m
- d'un module skate park comprenant une rampe de lancement Run up et une rampe Quarter, d'une barre slide, d'une table bump
- d'un panneau réglementaire
- tracé de lignes de terrains
- du contrôle de conformité

Madame Solenn Fraboulet : « Nous voulions aménager un espace pour les jeunes, cette volonté figurait dans notre profession de foi. Le budget pour les buts multiports, le skate park et les jeux du jardin public équivaut au coût d'un city stade, selon la proposition soumise par l'Office des sports. Ces investissements permettront des aménagements futurs selon la volonté des prochains conseils municipaux car tout l'espace n'est pas utilisé. »

Monsieur Patrice Péron : « Est-ce que cela convient à toutes les tranches d'âge ? »

Madame Solenn Fraboulet : « Oui, entre les équipements du jardin public et du plateau sportif. Les panneaux de basket seront à la taille enfant sur le terrain de basket et à hauteur adulte sur les frontons multi sport. »

Monsieur Patrice Péron : « Est-ce qu'il y a eu des questions de l'Office des sports ? »  
Madame Solenn Fraboulet : « Oui, par rapport à la mise en place d'un pare-ballon. On prend en compte leur suggestion de modifier l'implantation des terrains multisports prévus initialement. La réunion était intéressante et cela permet d'avoir un œil extérieur. »

**Accord à l'unanimité.**

### **3. Mise en œuvre d'enrobés sur le plateau sportif : attribution du marché de travaux**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics  
Vu la consultation et le rapport d'analyse des offres,

le conseil municipal, doit autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Programme : Fourniture et mise en œuvre d'enrobés sur le plateau sportif

**Entreprise : SPTP Ploufragan**

**Montant : 4 692.00 € HT, soit 5 630.40 € TTC**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

**Accord à l'unanimité.**

### **4. Bibliothèque : critères et modalités d'élimination des documents (désherbage)**

Monsieur Le maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, EHPAD, maison de retraite, écoles, associations de coopération internationale ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.
- De charger la responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

**Accord à l'unanimité.**

## 5. Intercommunalité : présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Gérard Pasco ne prend part au débat et au vote.**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de la CCKB ont établi le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce dossier est présenté à chaque collectivité adhérente à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, établi par les services de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Le rapport est disponible au secrétariat de la mairie pour consultation.

### Conclusion du rapport

*L'année 2016 a, avant tout, marqué la fin du Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) dans lequel la CCKB s'était engagée en 2012 pour une durée de 5 ans et, comme toujours en pareil cas, le terme de l'action a permis d'en évaluer l'efficacité. Celle-ci est patente si l'on se réfère à l'atteinte des objectifs initiaux (baisse de 7 % du tonnage des déchets ménagers et assimilés sur la période).*

*A contrario, ce programme a, aussi, démontré la difficulté à faire évoluer les comportements négatifs ancrés de longue date qui ne seront abandonnés qu'au prix d'une répétition obstinée des actions de lutte contre la production excessive de déchets.*

*Cette évolution positive mais lente se retrouve concrètement dans les résultats techniques de la gestion 2016 :*

- *Pour la première fois en 15 ans, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles passe sous la barre des 3 800 tonnes*
- *Le tonnage capté via la collecte sélective poursuit sa lente décroissance, avec, cependant une très bonne qualité de tri*
- *Le tonnage reçu en déchèterie établit un nouveau record et tangente, désormais, les 10 000 tonnes. On peut y voir, en positif, les résultats d'une amélioration des conditions d'accueil dans les équipements communautaires et de la diversification des filières, en négatif, l'incapacité à tarifer les flux de déchets verts qui, à eux seuls, représentent près de 4 000 tonnes, soit davantage que les ordures ménagères résiduelles.*
- *Les résultats financiers corroborent la tendance observée sur le plan technique :*
- *Les dépenses relatives aux ordures ménagères ont décliné de 6 %*
- *Les dépenses liées à la collecte sélective ont baissé de 11 %*
- *Les dépenses de fonctionnement des déchèteries ont progressé de 2 %*

*Globalement, les dépenses du service ont chuté de près de 120 000 €, soit 5 %. Elles ont été couvertes à 63 % par des recettes, elle aussi en baisse de 4 % du fait, principalement, d'un moindre rendement de la redevance spéciale, d'une diminution des aides des Eco-organismes, et d'un amoindrissement des produits des ventes des matériaux. Il est à noter que si le taux de la TEOM était identique à celui préexistant au passage en fiscalité mixte, le taux de couverture des dépenses par les recettes aurait été de 104 % ce qui démontre bien l'effectivité et l'efficacité des mesures mises en place depuis plusieurs années pour optimiser la gestion du service.*

*Le constat final qui peut être tiré de l'observation de cette année 2016 est, tout d'abord, que la CCKB présente, sur les principaux aspects de la prise en charge des déchets, des ratios supérieurs aux ratios ruraux moyens nationaux.*

*Ce satisfecit doit, toutefois, être tempéré par le sentiment que chaque progrès est, de plus en plus ardu à obtenir et qu'il nécessite des engagements toujours plus forts, tant il est vrai que plus on se rapproche du noyau dur des récalcitrants ou des indifférents, plus il est nécessaire de déployer d'énergie pour les convaincre.*

Loin de constituer un motif de découragement, l'ampleur de ce défi doit, être source de motivation pour imaginer et concrétiser de nouvelles actions touchant un public toujours plus vaste.

## **6. Intercommunalité : présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif**

**Gérard Pasco ne prend part au débat et au vote.**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de la CCKB ont établi le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce dossier est présenté à chaque collectivité adhérente à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, établi par les services de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Le rapport est disponible au secrétariat de la mairie pour consultation.

## **7. Questions diverses**

### **➤ 7.1 Direction départementale de la Cohésion Sociale : contrôle de la piscine municipale**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport de contrôle de la DDCCS effectué à la piscine municipale le 29 juin 2017. Une réponse a été apportée à chaque question soulevée. La DDCCS avait déjà effectué une visite en juillet 2015, sans remarques particulières. Certains points ont été soulevés lors du dernier contrôle alors qu'ils n'avaient fait l'objet d'aucune observation en 2015, notamment la suggestion de faire appel à un renfort BNSSA lors des périodes de forte fréquentation. Le POSS (Plan d'organisation de la Surveillance et des Secours) a été modifié ainsi : « *L'accès au toboggan pourra être fermé en fonction de la fréquentation afin que l'utilisation de cet équipement ne monopolise pas l'attention du surveillant de baignade* ».

### **➤ 7.2 Passage de la KBE le 31 juillet 2017**

Monsieur Le Maire rappelle que la KBE traverse St Nicolas du Pelem lundi prochain (Clandy, Rue A. Le Bonniec, Rue H. Avril, Place Kreisker, Rue de Boisboissel, Rue G Péri, Rue du 8 mai 1945, Rue du Stade, Rond-point Miltown, direction Sainte-Tréphine) entre 13 h 45 et 14 h 15.

### **➤ 7.3 Visite du Prince du Monténégro**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le programme de la visite du Prince du Monténégro est arrêté en concertation avec Monsieur Hyacinthe Desjars de Keranrouë et Monsieur Jean-Yves Philippe, Président de la CCKB. Chacun recevra une invitation avec le programme. Les Blés d'Or participeront à l'accueil du Prince.

### **➤ 7.4 Rythmes scolaires**

Monsieur Jean Quéré demande des explications « quant à la polémique parue dans la presse sur les rythmes scolaires au sein du territoire de la CCKB ».

Monsieur Daniel Le Caër rappelle que : « la réforme des rythmes scolaires a été mise en place en concertation avec l'ensemble des maires du territoire de la CCKB (50 réunions).

Un comité de pilotage et de suivi s'est réuni régulièrement. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, les maires avaient décidé de rester sur la semaine de 4 jours ½, le décret permettant de revenir sur la semaine de 4 jours n'étant pas paru (Le décret "relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques", daté du 27 juin 2017, est paru au JO du 28 juin 2017, malgré son rejet, le 8 juin dernier, à la fois par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)).

Pour revenir sur la semaine de 4 jours ½, les collectivités doivent procéder à une réorganisation de service par saisine du Comité Technique départemental. Les dossiers doivent être déposés pour le 28 juillet. Cette réorganisation de service s'effectue en concertation avec les agents. Le délai de concertation était pour le moins très court.

D'autre part, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a contraint les associations à adapter leurs activités et pour certaines à effectuer des TAP pour continuer à financer les postes d'animateurs dont elles avaient la charge.

Les emplois générés par la mise en place des TAP représentent 9 équivalents temps plein.

Il semble difficile dans un temps contraint (2 mois) de revenir en arrière sans prendre en considération tous ces éléments. La collectivité se donne le temps de la réflexion d'une année scolaire pour revenir sur cette réforme. »

Madame Solenn Fraboulet : « La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a modifié le fonctionnement des services de la CCKB (centre aéré) et des communes (mise en place des TAP). Les TAP mis en place sont de qualité, le retour des parents et des enfants est très positif. La CCKB a mis en place un service de gestion des animateurs mis à disposition des communes. Elle gère les plannings des animateurs selon les besoins des communes. On ne peut pas revenir en arrière sans réflexion préalable. »

Monsieur Daniel Le Caër souligne « l'excellent travail réalisé par les services de la CCKB. Si les communes rurales de la CCKB avaient eu à gérer en direct le recrutement des animateurs ayant à intervenir cela aurait été très difficile. La mutualisation du service a permis une gestion efficace des TAP.»

Madame Solenn Fraboulet : « On prend l'année scolaire pour réfléchir pour revenir à la semaine des 4 jours. Les communes ont mis un an pour mettre la réforme des rythmes scolaires en place, on ne peut pas revenir en arrière en 2 mois sans prendre tous les paramètres en compte. »

#### ➤ **7.5 Accueil d'une famille de réfugiés**

Madame Catherine Boudiaf informe l'assemblée qu'un couple de réfugiés a été accueilli à St Nicolas depuis le 17 juillet. L'association Coallia les accompagne dans leurs démarches administratives.

#### ➤ **7.6 102 ans de la doyenne**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la doyenne, Mme Demullier, fêtera ses 102 ans demain à l'EHPAD Ty Kerjean.

La séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance,  
Patrice PERON

Le Maire,  
Daniel LE CAËR